SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Décision n° D2023-24
du directoire du 10 octobre 2023

portant délégation de signature en matière d'affaires juridiques au sein de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Le directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu l'ordonnance n° 2016-489 du 21 avril 2016, modifiée, relative à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2017-427 du 29 mars 2017, modifié, relatif à la Société du Canal Seine-Nord Europe, notamment son article 18,

Vu la délibération n° CS 2020-5-1.1 du conseil de surveillance du 17 décembre 2020, portant nomination d'un membre du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu la délibération n° CS 2023-3-1.1 du conseil de surveillance du 28 septembre 2023, portant renouvellement de nomination de deux des membres du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu la décision du directoire n° D2017-16 du 21 juillet 2017 fixant les modalités de publication des actes et des décisions du directoire et de son président,

Vu la décision du directoire n°D2018-17 du 21 décembre 2018 portant répartition des tâches entre les membres du directoire,

adopte la décision suivante

Article 1er – Constatations des services faits

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas SAGNE Directeur juridique de la Société du Canal Seine-Nord Europe, à l'effet de signer au nom du directoire la constatation des services faits, y compris les validations dans le système d'information financière de l'établissement, relatifs aux marchés de prestations juridiques et aux abonnements de la Direction juridique.

Article 2 – Conditions générales

La délégation consentie par la présente décision est exercée dans la limite des attributions de Monsieur Nicolas SAGNE et dans le respect des règlements et des procédures en vigueur dans l'entreprise, notamment dans la limite des crédits des lignes budgétaires auxquels se rapportent les actes faisant l'objet de la présente délégation.

Le délégataire rend compte au directoire de l'utilisation faite de la présente délégation.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Recueil officiel des actes du directoire et de son président et sur les sites internet et intranet de la Société du Canal Seine- Nord Europe.

Fait le 10 octobre 2023

Le président du directoire	Le membre du directoire	Le membre du directoire
Jérôme DEZOBRY	Vincent HULOT	Séverine RICHE